REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

2026 · 024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal:11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil-vingt six, le 28 septembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :
23.09.2026
Date d'affichage :
23.09.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusés : Mr Glenn Ossemont, Mr Guillaume Pastre

Mme Caroline Leclerc a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Désignation des representants au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées d'Isigny-Omaha Intercom

Considérant que la communauté de communes Isigny-Omaha intercom est en fiscalité professionnelle unique depuis le 1er janvier 2017 ;
Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la CLECT pour le mandat 2026-2032 ;
Considérant les bases CFE 2026 lors du renouvellement des sièges ;

Il convient de procéder à la désignation de deux eprésentants (un titulaire et un suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors d'un transfert de compétence, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.
L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLECT validé en conseil communautaire le 24 septembre 2020.

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
VU la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
VU la délibération n° 2026-07-1223 du 2 juillet 2026 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Propose de désigner deux représentants :

Est désigné au poste de titulaire : Monsieur François SCELLES

Est désigné au poste de suppléant : Monsieur François KOLAKOWSKI

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
A Noron-la-Poterie, le 28 septembre 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

MAIRIE DE NORON LA POTERIE
CALVADOS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture le 02.10.26
et publication ou notification du 02.10.26